



Prescription d'un certificat d'éviction

Par **orlando64**, le **22/03/2007** à **17:01**

Bonjour,

Je suis assistante maternelle. En juin dernier des parents m'ont conduit leur enfant alors que la veille au soir le médecin avait diagnostiqué chez l'enfant une affection virale très contagieuse (je gardais 2 autres bébés). Les parents de cet enfant et moi-même avions le même médecin. À midi je téléphone à mon médecin pour mon fils. Le médecin me renseigne et me demande si j'avais des nouvelles de l'enfant qu'il avait examiné la veille au soir. Quand je lui répond que l'enfant est chez moi, le médecin me dit que, la veille au soir, il avait prescrit l'éviction de cet enfant de la collectivité en raison de la contagiosité de la maladie.

1- Décidant de démissionner d'avec ces parents (ce n'est pas la première fois qu'il me faisait le coup) et pour d'autres raisons, le médecin m'établit par écrit un attestation comme quoi tel jour il a prescrit l'éviction de l'enfant de la collectivité. A-t-il commis une faute professionnelle? ou n'a-t-il pas plutôt fait valoir son droit de sauvegarde?